# Olivier Reverdin, « Une interprétation erronée de la neutralité », *Journal de Genève* (22 novembre 1952)

|  |
| --- |
| [fr] Publié dans le *Journal de Genève*, quotidien libéral conservateur de référence, cet article du 22 novembre 1952 est signé par Olivier Reverdin (1913–2000), historien, diplomate, correspondant parlementaire et futur conseiller aux États genevois. Dans cet article, Olivier Reverdin conteste l’argument selon lequel la participation de la Suisse au futur Laboratoire européen de physique nucléaire contredirait sa neutralité. Il affirme que la neutralité n’interdit pas les collaborations scientifiques pacifiques, même si elles n’incluent pas les pays communistes, et critique une lecture paralysante du principe de neutralité. Il souligne que refuser de participer à de telles initiatives reviendrait à isoler inutilement la Suisse sur la scène internationale. |
| [de] Veröffentlicht in der *Journal de Genève*, einer renommierten liberal konservativen Tageszeitung, stammt dieser Artikel vom 22. November 1952 von Olivier Reverdin (1913–2000), Historiker, Diplomat, Parlamentskorrespondent und späterer Ständerat für Genf. In diesem Artikel widerspricht Reverdin der Auffassung, dass die Beteiligung der Schweiz am geplanten Europäischen Labor für Kernphysik mit ihrer Neutralität unvereinbar sei. Er argumentiert, dass die Neutralität friedliche wissenschaftliche Zusammenarbeit nicht ausschließe, auch wenn kommunistische Länder nicht beteiligt sind, und warnt vor einer lähmenden Auslegung des Neutralitätsprinzips. Reverdin betont, dass ein Rückzug der Schweiz eine unnötige internationale Isolation bedeuten würde. |
|  |
| [it] Pubblicato sul *Journal de Genève*, quotidiano di riferimento di orientamento liberal conservatore, questo articolo del 22 novembre 1952 è firmato da Olivier Reverdin (1913–2000), storico, diplomatico, corrispondente parlamentare e futuro consigliere agli Stati per Ginevra. In questo articolo, Reverdin contesta l’idea che la partecipazione della Svizzera al futuro Laboratorio europeo di fisica nucleare sia contraria al principio di neutralità. Sostiene che la neutralità non impedisce la collaborazione scientifica pacifica, anche in assenza dei paesi comunisti, e critica un’interpretazione eccessivamente rigida del concetto. A suo avviso, isolare la Svizzera da tali iniziative significherebbe compromettere il suo ruolo internazionale. |
|  |
| [en] Published in the *Journal de Genève*, a prominent liberal conservative daily, this 22 November 1952 article is written by Olivier Reverdin (1913–2000), a historian, diplomat, parliamentary correspondent and future Geneva member of the Council of States. In this article, Olivier Reverdin challenges the claim that Switzerland’s participation in the proposed European Laboratory for Nuclear Physics would violate its neutrality. He argues that neutrality does not forbid peaceful scientific cooperation, even if such initiatives do not include communist countries, and warns against an overly restrictive interpretation of neutrality. Reverdin contends that refusing such cooperation would unjustly isolate Switzerland from the international community. |
|  |

Au cours des récentes discussions provoquées par le projet d’installer à Genève le Laboratoire européen de physique nucléaire, un argument a été avancé qu’il convient d’examiner de près.

La neutralité, ont dit bien des gens, doit nous détourner des entreprises auxquelles ne collaborent que les pays occidentaux. Nous ne saurions en effet nous y associer sans prendre en quelque sorte parti pour un groupe de puissances, contre un autre.

Cet argument est à mon avis spécieux. Voici pourquoi.

La neutralité nous oblige à ne souscrire aucun engagement qui risque de nous entraîner dans un conflit armé contre une puissance qui ne nous aurait pas attaqués. La neutralité nous oblige en outre à observer dans notre politique extérieure une grande réserve, et à ne rien faire qui soit dirigé contre qui que ce soit.

En revanche, pour autant qu’il s’agisse d’entreprises pacifiques, nous devons nous sentir absolument libres de collaborer avec qui bon nous semble. Actuellement, à de rares exceptions près, il n’y a de collaboration possible qu’avec les pays de l’Ouest et avec ceux qui, en Asie ou ailleurs, cherchent comme nous à rester en dehors du conflit qui divise le monde.

L’Union soviétique, en effet, se refuse systématiquement à toute collaboration pacifique. En dehors des Nations Unies, arène politique où elle tient à marquer sa présence, et de quelques rares organisations techniques, elle s’abstient volontairement de prendre part à la vie internationale. D’échanges culturels avec elle, il ne saurait être question : elle ne connaît que la propagande à sens unique. Ses frontières sont fermées. Son territoire est inaccessible. Vingt expériences décevantes ont montré que même l’échange de publications scientifiques avec elle est impossible. Servilement, les pays communistes observent une politique identique.

Si la Suisse se faisait une règle de ne s’associer qu’aux entreprises de collaboration internationale auxquelles l’URSS, ses alliés et ses satellites participent aussi, elle s’isolerait complètement. Or elle n’en a pas le droit. Ses devoirs envers elle-même et envers les autres pays exigent au contraire qu’elle recherche la collaboration partout où le lui permet sa neutralité.

Les communistes nous disent : « En collaborant avec les pays de l’Europe occidentale, à l’OECE, à l’UEP et ailleurs, vous trahissez les devoirs de la neutralité. »

Devons-nous nous laisser impressionner, et même paralyser par ces reproches ? En aucun cas. Pour peu que nous ayons bonne conscience, nous n’avons pas à nous émouvoir de critiques malveillantes, dont nous ne connaissons que trop le but.

Nous serions aussi sots et aussi coupables de ne pas entreprendre quelque chose, de crainte de déplaire aux Russes, que de l’entreprendre dans le seul dessein de plaire aux puissances « atlantiques ».

Il n’y a pour nous qu’une maxime valable : celle que nous dictent nos devoirs envers nous-mêmes et envers les pays dont nous partageons le destin.

Les efforts qui tendent à améliorer le niveau de vie des populations européennes en stimulant les échanges économiques, en facilitant la circulation des idées, des personnes, des biens et des moyens de paiement, méritent notre plein appui. Ils ne sont dirigés contre personne.

Il en va de même pour la collaboration scientifique, dont le Laboratoire de physique nucléaire doit être un des instruments.

Le conseiller fédéral Max Petitpierre a déclaré expressément mercredi devant la Commission des affaires étrangères du Conseil national que les recherches qui y seront faites ont un caractère purement scientifique, et n’ont rien à voir avec la production ni avec l’utilisation de l’énergie atomique.

Il s’agit donc manifestement d’une entreprise pacifique, qui, elle non plus, n’est dirigée contre personne. La publicité des découvertes nous en donne une garantie supplémentaire.

Il est certes déplorable qu’en ce domaine, comme en d’autres, la collaboration doive aujourd’hui se limiter aux pays européens qui échappent à la tutelle de Moscou. Demain, espérons-le, ce ne sera plus le cas. La porte reste ouverte aux pays de l’Est.

Tirer argument de cette malheureuse situation pour demander que la Suisse se tienne à l’écart, et se retire dans quelque tour d’ivoire, c’est interpréter abusivement les devoirs de la neutralité ; c’est introduire dans notre politique étrangère un principe qui la paralyserait.